

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

3 juillet 2012

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 3 juillet 2012 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Alain Boucher, conseiller
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller
- M. Yannick Bélanger, conseiller

Sont absents :

- M. Lucien Gendron, conseiller
- M. Francis Plourde, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, assiste à la session.

2012-07-0151

1. Ouverture de la session

La session est ouverte à 20h00, Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste, souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Alain Boucher appuyé par Jean Guy Raymond d'accepter l'ouverture de la session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2012-07-0152

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Margot Perreault appuyé par Yannick Bélanger d'adopter l'ordre du jour.

Le point « Affaires nouvelles » est laissé ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2012-07-0153

3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 4 juin 2012 à 20 heures

Il est proposé par Jean Guy Raymond, appuyé par Margot Perreault d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 4 juin 2012 à 20 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2012-07-0154

3.2 Approbation du procès-verbal de la session extraordinaire du 19 juin 2012 à 19 heures

Il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Jean Guy Raymond d'approuver le procès-verbal de la session extraordinaire du 19 juin

2012 à 19 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. FINANCES

2012-07-0155

4.1 Acceptation des comptes à payer

Il est proposé par Jean Guy Raymond, appuyé par Margot Perreault :

◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre des achats du mois de juin 2012 au montant de 39 937.17 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt des rapports des délégations de pouvoir

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le résumé des décisions prises durant le mois de juin 2012, en vertu des règlements numéros 280 et 284:

Directeur général et secrétaire-trésorier	5 819.87 \$
Responsable de voirie	7 495.63 \$
Coordonnateur des services techniques.....	2 572.18 \$

4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois de juin 2012 au montant de 104 051.70 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

5. CORRESPONDANCE

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire, Louis-Marie Bastille.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

6. SUIVI ET RAPPORT

6.1 Rapport des employés

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, fait rapport de quelques faits saillants réalisés par les employés municipaux depuis la dernière séance du conseil :

Voirie

- Remplissages de nid-de-poule sur la Principale
- Maintenance des véhicules et du garage;
- Travaux de signalisation de la Côte à Gagnon;
- Rechargement de routes, nivelage, etc...
- Travaux de préparation des talus;

- Préparation du parc pour tenue activités de la Saint-Jean-Baptiste;
- Réponse aux demandes et/ou plaintes de citoyens;

Coordination des Services Techniques et urbanisme:

Inspection des cours d'eau

Eau usée : pomper les boues de la cellule 4 à la cellule 1 + dissoudre les boues flottantes à plusieurs reprises (opérations à poursuivre durant tout l'été).

Eau potable (appui dossier Audet)

Plusieurs permis et d'information d'urbanisme + lettres d'infraction

Préparation du CCU

Administration :

Entrée en fonction et accompagnement du nouveau responsable voirie

Préparation assemblée publique réseau Audet

Séance extraordinaire du conseil

Préparation et tenue d'un CCU

Mise à jour site internet

Travaux avec serrurier pour clefs municipalité

Mot-Destin

Stratégie Québécoise économie de l'eau potable (article, suivi et lettre avertissement)

Participation au congrès annuel ADMQ

Préparation et tenue d'une rencontre du personnel

Préparation et tenue d'une rencontre de planification de la voirie;

Préparation appel d'offre réseau Audet

Travaux préparatifs à l'abri à sel (recherche de fournisseurs, de solutions techniques, de prix, etc...).

Demandes de rapports aux exploitants de carrières sablières

Démarches avec Desjardins pour la mise en place du paiement direct des fournisseurs via Accès D

Conception du plan de signalisation de la côte Gagnon selon les normes du MTQ

Redditions de comptes du portail de gestion des matières résiduelles et du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Agent de développement :

Congés annuels durant 15 jours

Dossier de la patinoire :

Information architecte de l'acceptation du conseil municipal afin de faire des plans pour un pavillon neuf en incluant les coûts prévisionnels de l'utilisation du bâtiment déjà existant (Centre récréatif Guillaume Bastille).

Corporation de développement :

Coordination de l'activité de vente de garage.

Affiches directionnelles :

Information complémentaires au concepteur (délais de fabrication, et de livraison des affiches ainsi que des modifications des affiches).

Loisirs :

Comité de Loisirs

- Participation à deux réunions du comité des loisirs;

- Préparation de la publicité pour la st-jean;
- Diffusion de la publicité (Facebook, affiches, journaux, bloc-notes);
- Imprimer, découper et distribuer les billets du souper méchoui;
- Suivi auprès du Chansonnier et de la Caisse populaire de Viger;

Terrain de jeux

- Achat de tout le matériel d'animation pour le terrain de jeux;
- Tenue de la soirée d'inscription du terrain de jeux, suivi des inscriptions/paiements et suivi auprès des monitrices (adaptation dû au grand nombre d'inscriptions);
- Confirmations des sorties/transports du terrain de jeux;

Autres

MOT DESTIN

6.2 Rapport des conseillers

Margot Perreault a participé à l'organisation une vente de garage le 23 juin dernier.

Yannick Bélanger fait état des activités de la Saint-Jean et de la bonne participation de la population. Malheureusement, le chansonnier s'est désengagé à la dernière minute.

Jean Guy Raymond a remplacé Margot Perreault à la réunion de la corporation de développement.

Alain Boucher a fait une rencontre avec le DG relativement au groupement forestier Taché, et participé à diverses réunions et rencontres (Agence de protection de la forêt privée, CCU, comité de voirie, etc...).

6.3 Rapport du maire

Louis-Marie Bastille fait un compte rendu de sa rencontre avec la CPTAQ à la MRC concernant les ilots déstructurés.

Louis-Marie Bastille fait un point des divers dossiers en cours et de leur avancement, et des rencontres auxquelles il a participé.

Il est également fait état de la rencontre publique d'information des citoyens du secteur Audet pour la mise aux normes du réseau d'aqueduc.

Louis-Marie Bastille résume la situation liée à la sécurité incendie.

7. PROJETS DE RÉSOLUTIONS

2012-07-0156

7.1 Consultation publique à l'égard d'une demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 131, Route de la Station

Comme annoncé par l'avis public affiché le 12^{ème} jour du mois de juin 2012 et publié au journal Info-Dimanche le 13 juin 2012, le propriétaire du 131, Route de la Station, lot Partie 27-4-1, Canton Whitworth, cadastre de la municipalité de Saint-Modeste, zone 32-AF lequel a déposé une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N°142 pour que la Municipalité autorise la construction d'un garage complémentaire à la résidence d'une

hauteur de 7,18 mètres alors que la hauteur maximale autorisée est de 6 mètres;

Lesdites normes telles que prévues aux articles 7.2.2, du règlement de zonage 142.

Les membres du conseil reçoivent la conclusion du comité consultatif d'urbanisme à la suite de l'analyse de cette demande. Enfin, toutes les personnes intéressées sont invitées à faire part de leurs opinions et commentaires aux membres du conseil.

Des questions ont été posées par les gens dans la salle.

2012-07-0157

7.2 Demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 142 du 131, Route de la Station

ATTENDU que le propriétaire du 131, Route de la Station, à Saint-Modeste, a déposé une demande de dérogation mineure pour que la Municipalité l'autorise à construire Route de la Station, lot Partie 27-4-1, Canton Whitworth, cadastre de la municipalité de Saint-Modeste, zone 32-AF un garage complémentaire à sa résidence : d'une hauteur de bâtiment complémentaire de 7,18 mètres alors que la hauteur maximale autorisée est de 6 mètres;

Lesdites normes telles que prévues aux articles 7.2.2, du règlement de zonage 142;

ATTENDU que l'inspecteur en bâtiment et en Environnement, Monsieur Paul Pelletier, a procédé à l'analyse de la demande soumise;

ATTENDU que l'acceptation d'une telle demande ne cause pas de préjudice au voisinage;

ATTENDU que la demande déposée rencontre les conditions requises pour l'acceptation d'une dérogation mineure, à savoir :

- ◆ Conformité aux objectifs du plan d'urbanisme;
- ◆ Conformité aux autres notions des règlements d'urbanisme non visées par la demande;
- ◆ Ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'étude du dossier et ils recommandent à la Municipalité l'acceptation des demandes de dérogations mineures déposées par le demandeur;

ATTENDU l'avis public publié au journal Info-Dimanche du 13 juin 2012;

ATTENDU que lors de la consultation publique tenue ce jour, aucune représentation de groupes ou de personnes intéressées n'a été formulée au conseil;

ATTENDU l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que la résolution par laquelle le conseil rend sa décision peut prévoir toute condition, eu égard aux compétences de la municipalité;

ATTENDU que les membres du conseil ont procédé à l'étude de la demande déposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Guy Raymond, appuyé par Margot Perreault :

◆ que le conseil de la Municipalité de Saint-Modeste accorde une dérogation mineure afin de permettre au propriétaire du 131, Route de la Station, de construire un garage complémentaire à sa résidence d'une hauteur de bâtiment complémentaire de 7,18 mètres;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2012-07-0158

7.3 Renouvellement entente relative à la protection contre l'incendie

ATTENDU QUE les municipalités membres de la Régie Kamloup désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à la protection contre l'incendie;

ATTENDU QUE l'entente actuellement en vigueur arrive à échéance le 8 avril 2012 et qu'il convient de la renouveler;

ATTENDU QUE l'entente a pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre l'incendie qui dessert tout le territoire des municipalités participantes;

ATTENDU QU'un projet d'entente a été rédigé par la Régie Kamloup et proposé à l'ensemble des municipalités participantes;

ATTENDU QUE par sa résolution N°2012-05-0109, la municipalité acceptait le renouvellement de l'entente telle que proposée;

ATTENDU QU'après examen de ladite entente par le MAMROT, il a été apporté des modifications au contenu de l'entente, et qu'il convient de ce fait à valider sa nouvelle version;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Guy Raymond, appuyé par Yannick Bélanger :

◆ D'autoriser le maire, Louis-Marie Bastille, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, à signer le renouvellement de l'entente tel que proposé;

◆ Une copie du projet d'entente est joint en annexe de la présente résolution sous le N° 2012-07-01.1 pour en faire partie intégrante;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2012-07-0159

7.4 Demande de subvention au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

ATTENDU que les membres du conseil municipal désirent terminer l'asphaltage de certaines routes non encore asphaltées sur son territoire, ainsi que réaliser des travaux de protection de routes et des remplacements de ponceaux;

ATTENDU que les rues concernées sont le Chemin de la Seigneurie et/ou la Rue Estelle et/ou la Route Poitras et/ou la Route Beaulieu;

ATTENDU qu'un tel projet coûterait environ 24000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Jean Guy Raymond,

- de demander une aide financière à même son budget discrétionnaire au député de Rivière-du-Loup, monsieur Jean D'amour, afin de réaliser les travaux mentionnés en préambule de la présente résolution;
- de demander au Ministère des Transports de reporter la date maximale de réalisation des travaux au mois de février 2015;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2012-07-0160

7.5 Prolongation de contrat d'un employé de voirie

ATTENDU QUE le responsable de la voirie et des infrastructures de la municipalité a posé sa démission à son poste avec date d'effet au 21 avril 2012;

ATTENDU QU'il convient de combler un poste de voirie afin que les activités du service de voirie municipale puissent se poursuivre durant la période de recrutement;

ATTENDU QUE par sa résolution N° 2012-05-0100, ce conseil décidait de prolonger le contrat de travail saisonnier de M. Steve Boudreault jusqu'au 2 juin 2012 inclusivement avec une possibilité de prolongation de 7 jours supplémentaires (soit jusqu'au 9 juin 2012 inclusivement);

ATTENDU QUE par sa résolution N° 2012-06-0134, ce conseil décidait de prolonger le contrat de travail saisonnier de M. Steve Boudreault jusqu'au 30 juin 2012 inclusivement;

ATTENDU les travaux de voirie à réaliser durant la saison estivale, et des besoins de personnel afférents, il conviendrait de renforcer l'équipe de voirie temporairement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Guy Raymond, appuyé par Alain Boucher :

QUE la municipalité de Saint-Modeste prolonge le contrat de travail saisonnier de M. Steve Boudreault jusqu'au 1^{er} septembre 2012 inclusivement;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2012-07-0161

7.6 Demande d'appui auprès de la CPTAQ

ATTENDU QUE monsieur Frédéric Bélanger avait précédemment adressé une demande auprès de la CPTAQ afin de rendre conforme l'ajout d'un deuxième bâtiment résidentiel sur sa propriété;

ATTENDU QUE cette demande telle que présentée n'avait pas été appuyée par la municipalité;

ATTENDU QUE cette demande n'a pas été acceptée par la CPTAQ telle que présentée;

ATTENDU QUE monsieur Bélanger a modifié sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE la présente demande de monsieur Bélanger consiste à agrandir à environ 8000m² son terrain résidentiel et qu'en échange la parcelle de terrain située au nord du chemin perdrait tous ses droits non agricoles;

ATTENDU QUE la demande actuelle de M. Bélanger ne concerne plus l'ajout d'un deuxième usage résidentiel;

ATTENDU QUE monsieur Bélanger a fait, par écrit, une demande d'appui à la Municipalité pour soutenir son dossier à la CPTAQ;

ATTENDU QUE le CCU a examiné la demande de monsieur Bélanger;

ATTENDU QUE le CCU a émis une recommandation défavorable à la demande de monsieur Bélanger;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Guy Raymond, appuyé par Yannick Bélanger, de ne pas appuyer monsieur Frédéric Bélanger dans sa nouvelle demande auprès de la CPTAQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2012-07-0162

7.7 Demande pour installer un conteneur comme bâtiment agricole au N° 86, rue Principale

ATTENDU QUE la ferme des Jardins d'Édith a adressé à la Municipalité une demande de permis afin d'installer un conteneur à côté de la maison pour des fins de lavage et d'entreposage des produits horticoles;

ATTENDU QUE le CCU a examiné la demande de la ferme des Jardins d'Édith;

ATTENDU QUE ce comité estime que cette demande va créer un précédent sur le territoire;

ATTENDU que ce comité estime qu'il ne faut pas encourager l'installation de conteneurs sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le CCU a émis une recommandation défavorable à la demande de la ferme des Jardins d'Édith;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Bélanger, appuyé par Jean Guy Raymond, de refuser la demande de la ferme des Jardins d'Édith d'installer un conteneur à des fins de bâtiment complémentaire agricole.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. PROJETS DE RÈGLEMENTS

2012-07-0163

8.1 Premier projet de règlement N° 334 modifiant le règlement de zonage numéro 142 relativement à l'ajout d'une norme concernant l'implantation d'un bâtiment complémentaire hors

périmètre d'urbanisation lorsqu'un ancien bâtiment agricole est utilisé comme bâtiment complémentaire à la résidence

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Modeste a adopté le règlement de zonage 142, le 4 février 1991 et que celui-ci est entré en vigueur le 28 mars 1991;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU que le Conseil municipal prévoit établir des normes relatives à l'implantation d'un nouveau bâtiment complémentaire quand un ancien bâtiment agricole est utilisé comme bâtiment complémentaire à la résidence à l'extérieur du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 7 mai 2012;

ATTENDU que le comité consultatif en urbanisme du 19 juin 2012 recommande au conseil d'adopter la modification au règlement proposée;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Margot Perreault appuyé par Jean Guy Raymond et résolu ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article **7.2.1 Généralité** est modifié par l'ajout du paragraphe suivant à la fin de l'article :

Nonobstant ce qui précède, lorsqu'une ancienne grange-étable désaffectée est conservée comme bâtiment complémentaire à la résidence, la superficie du bâtiment agricole désaffecté n'est pas prise en compte dans la superficie autorisée pour les bâtiments complémentaires.

ARTICLE 2

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2012-07-0164

8.2 Adoption du règlement numéro 335, modifiant l'article 8 du règlement numéro 274, relatif au programme de revitalisation à l'égard de certains secteurs particuliers

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Modeste a adopté le *Règlement relatif au programme de revitalisation à l'égard de certains secteurs particuliers* portant le numéro 274, le 6 mars 2006 et que celui-ci est entré en vigueur le 7 mars 2006;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Modeste a adopté le règlement N° 301 modifiant l'annexe A du règlement numéro 274, relatif au programme de revitalisation à l'égard de certains secteurs particuliers;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Modeste a adopté le règlement N° 310 modifiant l'annexe A.1 du règlement numéro 274,

relatif au programme de revitalisation à l'égard de certains secteurs particuliers;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Modeste a adopté le règlement N° 318 modifiant l'annexe A.2 du règlement numéro 274, relatif au programme de revitalisation à l'égard de certains secteurs particuliers;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite publiciser l'existence du programme de revitalisation en posant un affichage durant la période estivale durant laquelle le propriétaire bénéficie du programme de revitalisation;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la session ordinaire du 7 mai 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Guy Raymond, appuyé par Margot Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 8 du règlement 274 est modifié par l'ajout du paragraphe suivant à la fin de l'article :

Tout requérant qui bénéficie du présent programme accepte le fait qu'une affiche publicisant ce programme soit installée sur son terrain du début mai jusqu'à la fin septembre de la même année, ladite affiche devra être maintenue et restituée à la Municipalité en bon état d'utilisation à la fin de la période susmentionnée.

Le requérant s'engage à ce que ladite affiche soit installée et maintenue durant la période concernée à un endroit du terrain du requérant permettant une bonne visibilité de l'affiche à partir de la voie publique la plus proche.

ARTICLE 2

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2012-07-0165

8.3 Avis de motion relatif à un règlement d'emprunt en vue de financer les coûts de conception et de construction d'un abri à sel

M. Jean Guy Raymond, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une séance ultérieure du conseil, un règlement d'emprunt en vue de financer les coûts de conception et de construction d'un abri à sel, incluant, les plans et devis, travaux, acquisitions, frais, taxes et imprévus. Ce règlement sera présenté, au cours d'une session ultérieure du conseil, en vue de son adoption.

2012-07-0166

8.4 Avis de motion en vue de modifier le règlement N° 333 réglementant l'ouverture et l'entretien des chemins municipaux durant l'hiver.

M. Yannick Bélanger, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une séance ultérieure du conseil, un règlement modifiant le règlement N°333 en vue de réglementer

l'ouverture et l'entretien des chemins municipaux durant l'hiver.

9. AFFAIRES NOUVELLES

2012-07-0167

9.1 Demande de paiement des honoraires d'une messe des défunts

ATTENDU que par les années passées, lors de décès des citoyens domiciliés à Saint-Modeste, la municipalité avait pour politique de payer des honoraires de messe à leurs intentions;

ATTENDU que Sœur. Jeanne-D'Arc d'Auteuil a transmis la liste des défunts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Jean-Guy Raymond, de payer des honoraires pour les défunts suivants :

Mme Félicité Bastille;
Mme Simone Tardif;
M. Roger Bouchard;

Soit un déboursé total de 45 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2012-07-0168

9.2 Mandat de représentation de notre cabinet d'avocats

ATTENDU que la réception d'une lettre du 20 avril 2012 de la part de l'entreprise Trans-forêt inc. demandant que la municipalité modifie sa position prise par résolution N° **2011-07-0158** laquelle refusait la demande de « verbalisation » d'un chemin;

ATTENDU que l'entreprise Trans-forêt inc. fait état d'éventuelles poursuites au cas où la municipalité n'obtempérerait pas;

ATTENDU qu'il n'est pas dans l'intention de ce conseil de modifier sa position initiale;

ATTENDU que ce dossier nécessite les services conseils de notre avocat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Yannick Bélanger :

QUE ce conseil mandate le cabinet d'avocats Tremblay Bois Mignault Lemay aux fins de répondre à la lettre du 20 avril 2012 de l'entreprise Trans-forêt inc.;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2012-07-0169

9.3 Disposition de biens mobiliers de la Municipalité

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Modeste avait précédemment mis en vente le fond de caisse de la nouvelle camionnette de service des pompiers ainsi que la boîte de fibre de verre de l'ancienne camionnette de la voirie sans trouver preneur;

ATTENDU QUE par sa résolution N° **2012-05-0113**, la municipalité décidait d'annoncer à nouveau à la vente ces articles entre autres dans le Mot-Destin et sur au moins un site Internet pour une visibilité élargie et de meilleures possibilités d'en disposer.

ATTENDU QU'à ce jour, nous avons reçu une seule offre de la part de M. Réal Gagné; à savoir :

- fond de caisse de pick up = 20 \$
- boîte de fibre de verre = 30 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Jean-Guy Raymond :

- D'accepter l'offre de M. Réal Gagné telle que décrite ci-dessus, les prix incluant le transport ainsi que le chargement;
- D'informer le soumissionnaire retenu et lui demander de prendre rendez-vous avec le service de voirie pour l'enlèvement du matériel;
- Copie de l'offre de M. Réal Gagné sera annexée à la présente résolution sous le N° **2012-07-01.2** pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

2012-07-0170

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean Guy Raymond, appuyé par Margot Perreault de lever la session à 20h45.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

En signant le présent procès-verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,
Maire